

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ECOLE de Candé-sur-Beuvron

DATE : 24/11/2020

Etaient présents à la réunion (fiche d'émargement jointe) :

| Identité | Qualité / fonction |
|---|--|
| Mmes CADORET, CAZARIN BRAGA, SUHIT et M. BEAUSSIER, CONDE | Représentants des parents d'élèves de l'école. |
| M. LEDOUX Mme OLOMBEL | Maire de Candé/Beuvron. Secrétaire du service scolaire. |
| Mmes BOUCHET, BOUQUET, MAREAU, PRUD'HOMME et TERWAGNE | Enseignantes de l'école primaire de Candé/Beuvron. |

Etaient excusé(e)s :

| Identité | Qualité / fonction |
|--|--|
| M. LÉPINARD | I.E.N. de la circonscription de Blois V |
| Mmes BOISTARD, CHEVALLAY, DANCHOT, ENGEL, GIRAUDET | Représentants des parents d'élèves. |
| Mme GAIGNEROT | Enseignant de l'école primaire de <i>Candé/Beuvron</i> |

Ordre du jour :

- 1.** Présentation des membres du Conseil d'école de Candé/Beuvron.

- 2.** Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'école du 12 novembre 2019.

- 3.** Résultats des élections des représentants des parents d'élèves du 9 octobre 2020.

- 4.** Constat des effectifs de l'école de Candé/Beuvron à la date du 20 novembre 2020 et répartition dans les cinq classes.

- 5.** Vote du règlement intérieur de l'école élémentaire de Candé/Beuvron.

- 6.** Point sécurité (bilan exercices incendie et attentat intrusion)

- 7.** Protocole sanitaire et niveau vigipirate « urgence attentat »

- 8.** Présentation des projets de classe pour l'année scolaire 2019/2020

- 9.** Bilan financier de la coopérative scolaire.

- 10.** Questions des représentants des parents d'élèves.

Point n°1 : Présentation des membres du Conseil d'école de Candé/Beuvron.

Un tour de table est effectué pour que les membres du Conseil d'école puissent se présenter.

Point n°2 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'école du 12 novembre 2019.

Aucune objection n'est émise sur le procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2019

Point n°3 : Résultats des élections des représentants des parents d'élèves du 9 octobre 2020.

Les dix parents d'élèves candidats sont élus : 5 titulaires et 5 suppléants. Le taux de participation est de 31,74% (33,76 % en octobre 2019). Il sera demandé l'année prochaine un vote exclusivement par correspondance. Ce choix sera à valider au conseil d'école 3.

Point n°4 : Constat des effectifs de l'école de Candé/Beuvron à la date du 20 novembre 2020 et répartition dans les cinq classes.

A la date du 20 novembre, l'école compte 114 élèves : 9 PS, 20 MS, 14 GS, 15 CP, 20 CE1, 7 CE2, 18 CM1 et 11 CM2.

| <i>Classe</i> | PS/GS | MS | CP/CE1 | CE1/CE2 | CM1/CM2 |
|---------------|----------------|-------------|------------|-------------|----------------------------|
| Enseignant(e) | Mme PRUD'HOMME | Mme BOUQUET | Mme MAREAU | Mme BOUCHET | Mmes GAIGNEROT et TERWAGNE |
| PS | 9 | | | | |
| MS | | 20 | | | |
| GS | 14 | | | | |
| CP | | | 15 | | |
| CE1 | | | 5 | 15 | |
| CE2 | | | | 7 | |
| CM1 | | | | | 18 |
| CM2 | | | | | 11 |
| Total | 23 | 20 | 20 | 22 | 29 |

Point n°5 : Vote du règlement intérieur de l'école élémentaire de Candé/Beuvron (en annexe : la Charte de la laïcité).

Le règlement de l'année précédente a été revu et corrigé sur quelques points. Il a été envoyé à la mairie et aux représentants de parents d'élèves le vendredi 20 novembre.

Le règlement est fondé sur le règlement départemental type (version 2015).

Monsieur le Maire revient sur un point du règlement :

Prise en charge des élèves à la sortie : Monsieur Le Maire nous demande d'appeler les parents dont les enfants ne restent pas d'habitude en garderie avant de les emmener en garderie. L'équipe enseignante demande d'avoir la liste des enfants non-inscrits afin de faire le nécessaire. Ce point est modifié dans le règlement. Les enfants inscrits en garderie seront envoyés en garderie en cas de retard. Les parents des enfants non-inscrits en garderie seront contactés par les enseignantes. Il est rappelé que la procédure, en cas d'absence des parents et d'impossibilité de les joindre, est d'appeler la gendarmerie.

Le règlement modifié est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Il sera donné en version papier à chaque famille nouvellement inscrite à l'école, ainsi qu'aux familles qui en feront la demande. Il sera également accessible sur le site internet de l'école : <http://ec-cande-sur-beuvron.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/>. Un « accusé de lecture », à signer par les responsables légaux, sera soumis aux familles des élèves afin de savoir s'ils ont bien pris connaissance du nouveau règlement et de la *Charte de la laïcité*.

Point n°6 : Point sécurité (bilan exercices incendie et attentat intrusion)

Exercice incendie :

Un exercice incendie a été réalisé le 25 septembre 2020. En élémentaire, le scénario prévoyait que le feu se déclare au niveau du coin informatique. Les trois classes sont sorties et se sont regroupées au point de rassemblement en moins de deux minutes. En maternelle, le feu prenait au niveau de la salle de motricité. Les élèves sont sortis par les portes vitrées et se sont regroupées aux points de rassemblement en moins de 2 minutes également.

L'équipe s'interroge sur les pièces qui sont peu occupées par des adultes pendant les journées de classe (bureau de direction, salle de la photocopieuse, salle de motricité pour le bâtiment maternelle ; salle dans laquelle sont entreposés le matériel de sciences et le nécessaire de ménage pour le bâtiment élémentaire). Si un incendie se déclare à ces endroits, il est possible qu'il ne soit pas tout de suite vu par le personnel qui est chargé d'enclencher l'alarme incendie. Nous proposons d'installer trois détecteurs de fumée : un dans le couloir près du bureau de direction, un dans la salle de motricité et un dans la salle dans laquelle est entreposé le matériel en élémentaire.

Monsieur le Maire s'est renseigné auprès des pompiers qui certifient que ce n'est pas obligatoire.

Exercice attentat intrusion :

Il s'agissait cette année d'un exercice à l'échelle départementale. Nous avons eu connaissance de la semaine durant laquelle il allait avoir lieu. Le mardi 13 octobre, vers 9h30, Mme Terwagne a reçu un SMS sur son téléphone portable lui indiquant que l'exercice commençait et qu'il fallait se mettre à l'abri. Un message automatique a également été envoyé sur le téléphone fixe de l'école. Mme Terwagne a alors donné un coup de sifflet depuis sa classe et envoyé un SMS pour prévenir chaque collègue. Les classes de Mmes Terwagne et Bouchet se sont calfeutrées. Mme Bouquet, qui était en salle de motricité, n'a pas eu l'information au moment voulu et s'est enfermée avec un peu de

retard dans la salle de la photocopieuse. Mmes Prud'homme et Mareau qui n'ont pas entendu le signal, ont tout de même effectué l'exercice par la suite.

Suite au problème de transmission de l'information mis en évidence lors de l'exercice, il a été décidé que le coup de sifflet serait donné depuis le couloir et non depuis une classe et que les enseignantes se joindraient par binôme en s'appelant l'une l'autre au lieu d'envoyer un SMS.

Monsieur le Maire propose également d'utiliser la ligne interne de l'école. Un test est à réaliser afin de voir si cela est possible et fonctionnel.

On s'interroge alors sur le fait que le personnel de la commune en maternelle doive ou non participer à cet exercice attentat intrusion.

Point n°7 : Protocole sanitaire et niveau vigipirate « urgence attentat »

Un nouveau protocole sanitaire a été envoyé aux écoles pour la rentrée du 2 novembre. Le port du masque devient obligatoire dès le CP et les principes de limitation du brassage des élèves, de respect des gestes barrière, d'hygiène des mains ainsi que le nettoyage et l'aération des locaux sont renforcés. Le document expliquant la mise en place de ce protocole au sein de l'école de Candé sur Beuvron est consultable sur le site de l'école. A noter qu'il a été modifié le 20 novembre 2020. Les modifications entreront en vigueur le lundi 23 novembre 2020.

Attention, le protocole atteint ses limites lorsqu'une ou plusieurs enseignantes sont absentes et non remplacées. Dans ce cas, nous sommes contraintes de brasser les classes en répartissant les élèves.

Les enseignantes d'élémentaire ont décidé d'interrompre leur cycle natation au regard des contraintes du protocole sanitaire du 2 novembre 2020 et des conditions d'accueil à la piscine. De nombreux parents d'élèves ont manifesté leur désapprobation à la reprise du cycle natation dans les conditions actuelles. Les représentants de parents d'élèves confirment que le brassage des élèves dans la piscine est la crainte essentielle des parents d'élèves. Monsieur le Maire souhaite faire remonter l'information.

Le jeudi 29 octobre, le gouvernement a porté le plan vigipirate au niveau « urgence attentat » sur l'ensemble du territoire. Les mesures consistent à renforcer la surveillance des accès aux bâtiments en vérifiant l'identité des personnes étrangères à l'établissement, de réaliser un exercice attentat intrusion. Il y a également une possibilité d'effectuer un contrôle visuel des sacs à l'entrée de l'école.

Point n°8. Présentation des projets de classe pour l'année scolaire 2020/2021

Cette année est un peu particulière et les enseignantes ne peuvent garantir que les projets envisagés seront maintenus. Cela dépendra des conditions sanitaires à ce moment-là.

Pour toutes les classes, un projet « jardin » est en cours. Nous tenons à remercier les parents pour leurs dons ainsi que la mairie pour la mise en terre de nos potagers.

Les classes de la PS au CE2 sont allées voir le spectacle « Le secret du jardin de Clément » par la compagnie Planète mômes. Les CM1-CM2 sont également allés voir un spectacle de cette même compagnie intitulé « Quel avenir pour nos déchets ? ». Nous tenons à remercier la commune de Monthou-sur-Bievre qui a mis gracieusement sa salle des fêtes à notre disposition.

MS:

- étude d'albums sur le thème du jardinage, des plantes...
- exploration du monde du vivant, des objets et de la matière : jardinage, observations, expériences, construction d'un hôtel à insectes, d'un nichoir et d'un épouvantail.
- arts visuels sur le thème du jardin

- Sorties possibles à la maison de la Nature et aux jardins de Chaumont.

PS-GS :

- Etude d'albums sur le thème du jardin
- Jardinage et expériences
- Sorties possibles à la maison de la Nature et aux jardins de Chaumont

CP/CE1 :

- Projet jardin à travers la littérature, les sciences et les arts plastiques
- Participation au Salon du livre de Saint Gervais, accueil de l'auteur Pauline KALIOUJNY dans la classe le jeudi après-midi 15 Avril.
- Participation au concours Koala: épreuves de logiques/mathématiques
- Sorties possibles à la maison de la Nature et aux jardins de Chaumont

CE1/CE2 :

- Projet jardin
- Projet théâtre si le protocole sanitaire le permet
- Sorties possibles à la maison de la Nature et aux jardins de Chaumont

CM1/CM2 :

- Projet jardin, sensibilisation à l'écologie
- Journée de sensibilisation au risque inondation avec l'observatoire de la Loire le 16 mars 2021.
- Classe USEP à la ferme de Prunay à Seillac du lundi 21 au mercredi 23 juin 2021.

Point n°9 : Bilan financier de la coopérative scolaire.

Dépenses : Total : **3 388,18€** réparties de la façon suivante :

- Assurances : 30€
- Cotisations versées à l'OCCE : 252€
- Achats de produits à vendre (chocolats, photos de classe): 1 344,12€
- Sorties (entrées, activités, bus) ou matériel éducatif : 1 475,37€
- Autres charges diverses (grain poules, chocolats de Noël, frais de tenue de compte, repas intervenant théâtre d'ombres) : 286,69€

Recettes : Total : **7 202,11€** réparties de la façon suivante :

- Subvention de la mairie : 2 280€
- Participation des familles (cotisation à l'OCCE, ou participation au coût d'un voyage) : 1 365€
- Vente de produits (chocolats, photos de classe...) : 3 048,10€
- Produits exceptionnels (dons, remboursement d'un jeu) : 509,01€

Bénéfice de l'année scolaire 2019-2020 : 3 813,93€

Solde au 31 août 2020 : 14 781,67€

Comme nous n'avons presque pas utilisé la participation des familles à la coopérative durant l'année scolaire 2019-2020, ni la subvention de la mairie, nous avons décidé de ne pas demander de participation à la coopérative scolaire cette année aux familles.

Point n°10 : Questions des représentants de parents d'élèves.

Les parents d'élèves commencent par remercier l'équipe pédagogique et la mairie lors du confinement. Ils remercient les enseignantes pour leur investissement et leur engagement auprès de chaque élève. La communication avec les parents a été aussi appréciée. Tous les employés communaux ainsi que monsieur le Maire sont remerciés à leur tour pour avoir mis en place une seule rentrée pour tous les élèves. Les enseignantes remercient aussi les parents qui ont assuré la continuité pédagogique avec leur(s) enfant(s) lors de ce confinement et qui ont été toujours présents et à l'écoute de l'équipe.

Mme Terwagne remercie la mairie pour leur réactivité : changement de place du TNI et peintures dans sa classe et tracés dans la cour de l'école élémentaire.

Les parents posent leurs questions :

Comment sont abordés les sujets délicats de l'intimité, du consentement et du respect de l'autre à l'école aujourd'hui ?

Ces sujets sont abordés tout au long de l'année dans les classes en adaptant le discours à l'âge des enfants.

Concernant la maternelle, nous avons pris contact avec la PMI, qui peut intervenir en classe sur le sujet de l'hygiène. Concernant l'intimité à proprement parler, l'infirmière de la PMI nous propose d'intervenir auprès des parents plutôt que des enfants. En effet, tous ne sont pas encore aptes à comprendre le sujet et certains pourraient être perturbés par une intervention trop ciblée.

En effet, Mme Prudhomme précise que l'infirmière scolaire est intervenue dans la classe de PS/GS et elle s'est vite rendu compte qu'aborder ce sujet en classe de maternelle était difficile. Les élèves n'abordent pas tous ces sujets de la même façon. Des outils peuvent en revanche être proposés aux familles qui souhaiteraient parler des thèmes de l'intime et de la sexualité aux parents qu'ils le souhaitent. Les références des supports seront communiquées via le site de l'école.

Le RASED peut proposer aussi une intervention Ateliers Philo dans la classe de GS.

En élémentaire, la prévention se fait au quotidien avec notamment le respect du corps. Les sujets plus précis de l'intimité et de la sexualité sont abordés en sciences en cycle 3.

M. Beaussier propose de se renseigner sur une structure extérieure, une association qui serait spécialisée pour aborder ces thématiques auprès des enfants.

M. Beaussier lit l'Article L312-16 du code de l'éducation qui mentionne que trois séances annuelles d'information et d'éducation à la sexualité doivent être assurées sur l'éducation sexuelle mais remarque que cela reste très vague.

Mme Terwagne demande aux représentants de faire remonter les demandes des familles afin d'organiser dans le futur une conférence à destination des parents qui le souhaiteraient.

Dans le cadre des anniversaires, il a été demandé d'amener des gâteaux emballés. Est-ce une obligation liée au protocole sanitaire? Est-il possible d'assouplir cette règle ? Beaucoup de personnes font aujourd'hui l'effort du "fait maison" et évitent les produits industriels et ne souhaitent donc pas aller dans ce sens.

Nous sommes bien conscientes de tout cela. Par rapport au protocole sanitaire, nous avons décidé que tant que celui-ci serait en vigueur, nous n'accepterions que les gâteaux emballés.

Lorsque le protocole sanitaire ne sera plus d'actualité, nous pourrions revenir aux gâteaux maison, sous condition de bien respecter les règles d'hygiène lors de leur préparation.

Le prestataire qui fournit les repas fait déjà des efforts pour fournir des produits bio ou locaux mais les proportions restent encore faibles. Notamment, il y a beaucoup de desserts industriels (avec emballage plastique, colorants, conservateurs, ...). Est-il possible de demander un effort supplémentaire à ce sujet ?

Monsieur le Maire répond que le prestataire ne fera pas d'efforts mais la mairie peut faire une demande au moment de l'appel d'offre d'augmenter les quantités de bio. Cela aura un coût, le prix du repas sera plus élevé. Les représentants seront tenus au courant des éventuels devis.

L'an dernier, les menus de la cantine étaient affichés régulièrement à l'entrée de l'école. Est-il possible de les remettre au portail de manière systématique ?

Cette année, les menus sont également affichés. Ils sont également disponibles sur le site radislatoque.fr. Certains menus peuvent être exceptionnellement modifiés par le prestataire ou la commune.

Avec la mise en place du protocole sanitaire, comment se passe le temps de classe ?

En élémentaire, les élèves se sont bien adaptés au port du masque. Les difficultés qui se posent davantage sont pour l'apprentissage de la lecture en cycle 2.

En maternelle, la perte de temps au lavage de mains est importante. Le brassage devant être évité, les temps d'attente sont longs.

D'un point de vue pédagogique, les classes de maternelle ont dû se réorganiser. Avec les temps d'ATSEM en moins, les moments d'apprentissage sont impactés et répartis autrement : les ateliers des PS sont essentiellement le matin et ceux de GS l'après-midi. Les temps d'autonomie pour chaque groupe sont donc plus longs. Les représentants se demandent comment cela se passe s'il y a un incident au moment où l'enseignante est seule avec son groupe classe. Les enseignantes répondent qu'elles doivent agir en fonction de la nature et de la gravité de l'incident.

D'après les informations recueillies, le temps d'ATSEM a été diminué afin de pallier un manque de personnel sur le temps du midi. A-t-on trouvé ou est-on en recherche d'une personne afin de revenir à la situation antérieure ?

Monsieur le Maire répond qu'il y a des grosses difficultés pour trouver du personnel qui veuille bien travailler 1h30 sur le temps du midi. Les ATSEM sont donc sollicitées sur ce temps de cantine. Elles doivent donc prendre leur pause déjeuner.

Monsieur le Maire rappelle que l'Education Nationale préconise une ATSEM. Il y en a 1,8. Mme Bouquet rappelle que l'Education Nationale ne préconise pas mais impose un minimum d'une ATSEM par école maternelle.

Mme Terwagne demande une réunion à M. le Maire avec les enseignantes de maternelle, lui-même et Mme Olombel afin de revoir le planning des ATSEM. Monsieur le Maire accepte.

Peut-on faire un rappel sur l'utilisation du parking le matin ? Actuellement, des parents se garent à des endroits inappropriés et leurs enfants doivent traverser la route alors que c'est inutile et dangereux. Cela gêne également le départ des parents correctement garés.

De la pédagogie est faite au quotidien. Monsieur le Maire passe aussi régulièrement pour des rappels à l'ordre. Une bande jaune anti-stationnement va être peinte au sol.

Un bonnet de bain a été fourni par Agglopolys aux enfants. Est-il possible de rendre obligatoire de porter ce bonnet afin d'éviter la prolifération des poux (qui semblent être revenus depuis le début de la piscine) ?

Les bonnets donnés par Agglopolys habituellement en CE1 ne sont pas renouvelés et deviennent rapidement trop petits. Son port n'étant pas obligatoire à l'Ag'eau, nous ne le rendrons pas obligatoires dans les classes, sachant que les autres enfants présents dans le bassin ne l'auront pas forcément. Toutefois, si vous souhaitez que votre enfant porte un bonnet, nous sommes tout à fait d'accord pour l'aider à l'enfiler.

Mon fils me rapporte régulièrement qu'il a droit à 4, 5 ou 6 morceaux de fromage. Cela semble faire beaucoup ?

Mme Olombel répond que les enfants ont droit à 1 ou 2 morceaux de fromage mais pas 4 ou 5. Des camarades donnent sans doute leur morceau à un autre camarade. Le personnel tentera de questionner les enfants concernés.

La séance est levée à 20h58.

La secrétaire de séance : Julie Mareau



La directrice : Sarah Terwagne

